

INFORMATIONS DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT

novembre 2019

mon parcours d'assuré

Le vaccin contre la grippe est disponible jusqu'au 31 janvier 2020. Cette année encore, la grippe va faire très mal, vaccinez-vous !

Il n'y a pas de petite grippe, surtout pour les personnes fragiles. Les personnes de 65 ans et plus, les personnes atteintes d'une maladie chronique et les femmes enceintes font partie des populations vulnérables face au virus de la grippe. La grippe n'est pas une maladie anodine, elle peut être source de complications graves et conduire à des hospitalisations.

Les 5 bonnes raisons de vous faire vacciner :

- 1 la grippe peut être dangereuse**, elle peut entraîner des complications graves.
- 2 le vaccin est le moyen le plus efficace de vous protéger.** En étant vacciné(e) vous réduisez le risque d'avoir la grippe.
- 3 le vaccin diminue la sévérité de la grippe**, il limite les risques de complication.
- 4 le vaccin est sans danger**, il ne peut pas donner la grippe.
- 5 le vaccin vous protège, vous...et votre entourage.** Il réduit le risque de transmission du virus à vos proches.

CETTE ANNÉE ENCORE, LA GRIPPE VA FAIRE TRÈS MAL.

VACCINEZ-VOUS.

65 ans et + | Personnes atteintes d'une maladie chronique | Femmes enceintes

Parlez-en à un professionnel de santé.

ameli.fr

L'Assurance Maladie prend en charge à 100 % le vaccin pour les personnes les plus à risque. Le circuit de vaccination est simple : toutes les personnes majeures éligibles à la vaccination peuvent retirer directement leur vaccin en pharmacie sur simple présentation de leur bon de prise en charge et se faire vacciner par le professionnel de santé de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier, pharmacien volontaire.

En complément du vaccin, apprenez les gestes barrières

- Se laver les mains régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique
- Porter un masque jetable quand on est malade

La vaccination, qui doit être renouvelée tous les ans car les virus qui circulent évoluent, reste la première protection contre la grippe. Protection à laquelle il faut associer des gestes barrières pour limiter la transmission de la maladie.